

La fiscalité de la mobilité

Mercredi 16 février 2022

Par **Madame Laura DEWEZ**, Partner, BDO Conseillers Fiscaux SRL, Conseiller fiscal certifié ITAA.

Présentation :

Une fois n'est pas coutume, notre législateur entend à nouveau nous inciter à modifier notre comportement en matière de mobilité. Les entreprises se doivent d'entamer rapidement une réflexion, au risque de voir leur facture fiscale augmenter drastiquement à l'horizon 2026.

Ce séminaire abordera la fiscalité des voitures sous tous ses aspects : impôt des sociétés, impôt des personnes physiques, TVA, etc. Ce thème faisant l'objet de modifications législatives récurrentes, il est primordial de l'aborder sous un angle multidisciplinaire, en mettant en évidence l'entrée en vigueur de chaque modification. Une approche chiffrée sera également proposée, à l'aide d'exemples permettant notamment de déterminer le coût fiscal effectif d'un véhicule de société.

Au-delà de la question des voitures de société, ce séminaire sera aussi l'occasion d'aborder la fiscalité des modes de transport alternatifs. La recherche d'une mobilité plus verte, indépendamment de son attrait fiscal, offre d'autres opportunités, par exemple dans le cadre de la guerre des talents.